

opération par des locomotives ou suivant le principe atmosphérique, ou suivant tel autre mode que la compagnie jugera expédient, à partir de quelque point convenable dans la paroisse de Lachine, jusqu'à quelque point 5 à Prescott ou aussi près qu'il sera commode de Prescott dans le Haut-Canada, soit dans la direction de Ste. Anne, Vaudreuil, Rigaud, et vers Hawkesbury, et de là jusqu'à quelque'endroit à Prescott ou aussi près qu'il 10 sera commode de Prescott, ou dans la direction de St. Eustache, St. André, Grenville, et de là jusqu'à quelque'endroit à Prescott ou aussi près qu'il sera commode de Prescott susdit, suivant la ligne que la dite compagnie 15 trouvera la plus convenable, et de faire et construire tous tels terrassements, ponts et autres ouvrages, soit temporaires ou permanens que la dite compagnie jugera nécessaire ou commode pour faire et construire le dit 20 chemin de fer, à travers ou sur la rivière des Outaouais, ou toutes autres rivières, canaux, ruisseaux, coulées ou autres cours d'eau, ou à travers ou sur toutes côtes ou vallées; et d'ériger et construire tels bâtisses, 25 engins, machines, appareils et autres ouvrages, soit temporaires ou permanens pour les objets de cet acte, suivant que la dite compagnie le jugera à propos, et d'ériger et construire tels quais, magasins, hangards et autres 30 bâtisses, à l'une ou l'autre de ses extrémités, et à tels autres endroits le long de la ligne du dit chemin de fer que la dite compagnie trouvera expédient; et de bâtir, acheter, tenir et employer un ou plusieurs bateaux 35 à vapeur ou autres vaisseaux pour naviguer sur les eaux du fleuve St. Laurent et la rivière des Outaouais ou l'un ou l'autre, suivant que la dite compagnie le jugera expédient; et la dite compagnie aura pouvoir et 40 autorité d'acquérir et posséder des terrains (lequel mot dans tout le cours de cet acte sera censé comprendre le sol et tout ce qui se trouve au-dessus ou au-dessous de sa surface, et tous les droits réels et dépendances 45 y attachés) pour ses membres actuels, et